

Système métrique

M. S. Victor RAILTON (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'inscrire au compte rendu de la Chambre les circonstances qui ont mené à la publication de l'étude sur les services-voyageurs universels dans la région de l'Atlantique et d'expliquer la relation qui existe entre cette étude et les audiences que le comité des transports ferroviaires de la CCT vient de terminer dans les Maritimes. Tout d'abord, permettez-moi de souligner que cette étude ne visait pas à remplir la tâche de révision qui revient comme il se doit à la CCT, mais à examiner tous les modes publics de transport des voyageurs.

Le travail a porté surtout sur les modes des transports interurbains pour voyageurs, par exemple, le chemin de fer, l'avion et l'autocar, avec les objectifs suivants: consolider les renseignements déjà recueillis sur les services-voyageurs interurbains dans la région de l'Atlantique pour constituer un dossier solide, et étudier un certain nombre de moyens d'ensemble pour améliorer ces services en vue d'en connaître le coût financier et énergétique.

Pour résumer, l'étude sur les services-voyageurs universels dans la région de l'Atlantique est un rapport consultatif qui permettra d'analyser les solutions de rechange dans le domaine des transports. Elle n'examine pas tous les choix possibles à l'intérieur d'un même mode de transport et ne représente donc qu'une partie des moyens possibles pour améliorer les services-voyageurs dans cette région.

En guise de conclusion, j'aimerais assurer au député que le gouvernement fédéral attend le résultat des audiences de la CCT au sujet des lignes et des services dans les provinces de l'Atlantique et ce n'est qu'à la suite des recommandations que le gouvernement pourra prendre une décision complète et informée sur le meilleur service—voyageurs à fournir dans l'Est du Canada.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement est retirée d'office.

(La motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI DE 1976 MODIFIANT LE DROIT LÉGISLATIF
(CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE)**

MESURE PRÉVOYANT CERTAINES MODIFICATIONS À LA LOI SUR
LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ POUR FACILITER LA
CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchand (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce): Que le

bill C-23, tendant à faciliter la conversion au système métrique, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. C'était le député de Vegreville (M. Mazankowski) qui avait la parole à 6 heures.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai dit avant le souper que je souhaitais prendre à nouveau la parole à propos de ce bill. Je dirai tout d'abord que j'ai été extrêmement déçu de constater que le ministre et ses collègues n'ont pas réagi à la proposition que nous avons faite dans un amendement. J'ai eu l'impression que le ministre était sincère et de bonne foi lorsqu'il a fait cette déclaration à la Chambre le 3 mai comme en fait foi le Hansard aux pages 5226 et 5227. Il a déclaré qu'il y aurait d'autres consultations avec l'industrie céréalière et surtout avec les agriculteurs. Il a dit qu'on n'avait pas encore arrêté de mécanisme précis mais il a dit qu'il accueillerait volontiers toutes les suggestions que nous pourrions lui faire, de ce côté-ci de la Chambre, sur les meilleurs moyens à prendre. Je crois que nous avons répondu à son appel de façon réfléchie, sensée et digne en lui présentant une proposition très pratique. Malheureusement, on l'a rejetée.

Ni le ministre, ni ses collègues ne sont intervenus directement ou indirectement à propos de l'amendement. Il n'y a même pas eu de discussions ou de consultations officieuses. Il n'y a pas eu un seul discours du côté du gouvernement laissant supposer l'ombre d'un appui à la proposition que nous tâchions de mettre de l'avant. Le gouvernement a observé un silence méprisant. Il a cherché à nous railler et à nous intimider en nous suggérant de mettre la motion aux voix. Je regrette de devoir conclure, d'après ce scénario, que le ministre n'était pas sincère lorsqu'il m'a répondu le 3 mai. C'est une journée dont nous n'avons pas lieu d'être fier lorsqu'un ministre fait une déclaration à la Chambre pendant la période des questions et que d'autres députés et, bien sûr, le public canadien ne peuvent pas se fier à sa parole. En outre, on ne nous a pas donné la moindre idée du processus de consultations que le gouvernement entendait suivre. J'ignore si effectivement on a prévu un processus bien défini. Y aura-t-il consultation, compte tenu du fait que le ministre nous a trahi semble-t-il, qu'il n'a pas respecté sa promesse? Je suppose qu'il demandera à quelques hauts fonctionnaires de la Commission de rencontrer certains groupes d'agriculteurs. Mais il n'y aura pas de consultations. Il n'y aura rien de plus que de la coercition bureaucratique. Les spécialistes tenteront d'intimider les agriculteurs et de les convaincre que le système métrique est la meilleure chose qui puisse arriver au commerce des grains depuis l'invention du pain tranché.